

FIPAVIE WEALTH MANAGEMENT

La solution de diversification
patrimoniale



FIPAVIE WEALTH MANAGEMENT

Un contrat d'assurance vie ou de capitalisation multi-supports en unités de compte réglementé par les autorités luxembourgeoises et régi par les directives européennes

UN ENVIRONNEMENT IDÉAL POUR UNE CLIENTÈLE EXIGEANTE

Les contrats d'assurance-vie et de capitalisation luxembourgeois sont des outils de gestion patrimoniale incontournables.

Au-delà de l'accès à une gestion sur-mesure, c'est l'accès à une solution portable pour les (futurs) expatriés.

Le Luxembourg possède un véritable savoir-faire reconnu dans le domaine de l'assurance-vie.

C'est dans ce cadre qu'ODDO BHF et Allianz Life Luxembourg ont décidé de s'associer pour vous proposer un produit bénéficiant de conditions privilégiées.

LES AVANTAGES DU CONTRAT FIPAVIE WEALTH MANAGEMENT

- un contrat accessible à partir de 100 000 EUR
- Une option « gestion sous mandat » inédite (mandat confié au Conseiller en gestion de patrimoine, avec un accès à une gamme de supports en unités de compte dédiés bénéficiant de frais propres réduits)*
- Accès à une large gamme de Fonds gérés par ODDO BHF Asset Management
- Support en euro adossé au Fonds en euros d'Allianz en France : « Allianz Vie France Euro »

* Les frais propres aux supports en unités de compte accessibles dans le cadre de la gestion sous mandat (parts GC) sont en moyenne 50 % moins élevés que dans le cadre de la gestion libre (parts CR).



LA PORTABILITÉ DU CONTRAT

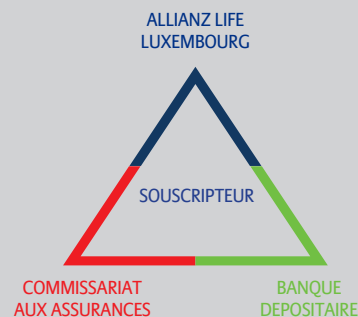
Pour les souscripteurs résidents des pays de l'Union Européenne, nous avons développé un savoir-faire spécifique indispensable pour les accompagner de manière efficace, notamment lorsqu'un changement de pays de résidence intervient.

- Le contrat peut-être adapté par voie d'avenant au nouveau contexte local, de façon à bénéficier des traitements fiscaux favorables le cas échéant.
- Lors d'un changement de pays de résidence, la fiscalité du nouveau pays de résidence s'applique.

LE TRIANGLE DE SÉCURITÉ

Le triangle de sécurité identifie les trois intervenants (Commissariat aux Assurances "CAA", Compagnie d'Assurance et la Banque dépositaire) concernés par la protection du Souscripteur et dont les relations croisées sont régies par des dispositions spécifiques :

- La séparation des actifs représentatifs des provisions techniques
- Le « Super Privilège » : créancier de 1^{er} rang
- L'obligation de déposer ces actifs représentatifs auprès d'une banque agréée.



Principales caractéristiques de la gamme de produits «Fipavie Wealth Management»

Nature des contrats	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'assurance vie ou de capitalisation multi-supports en unités de compte réglementé par les autorités luxembourgeoises et régi par la réglementation européenne • Commercialisé dans l'Espace Economique Européen en Libre Prestation de Services (LPS) • Contrat en EUR
Frais applicables au contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Frais à l'entrée et sur versements : 4,75 %. • Frais de gestion annuels sur UC : 0,96 % / Frais de gestion annuels sur Support libellé en euros : 0,96 %. • Frais du mandat de sélection et d'arbitrage (Gestion sous mandat-Fonds Externes) : 1 % par an de la valeur atteinte des Unités de compte investies dans le cadre de la gestion sous mandat. • Frais d'arbitrages : 1% (en Gestion libre) du montant désinvesti avec un minimum de 50 EUR Ces frais ne s'appliquent pas dans le cadre de la Gestion sous mandat. • Aucune pénalité en cas de rachat partiel ou total sur les supports en unités de compte. • Frais spécifiques résultant d'un désinvestissement sur le support libellé en euros « Allianz Vie France Euro ».
Fiscalité applicable	<ul style="list-style-type: none"> • Le régime fiscal applicable au contrat est celui du pays de résidence fiscale du souscripteur à la date de la signature de la proposition d'assurance. • Un mandat fiscal permet de déléguer à la Compagnie le traitement systématique de la fiscalité.

Document d'informations clés des produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIP)

A compter du 1er janvier 2018, la réglementation européenne sur le Document d'informations clés des produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance s'applique à tous les contrats d'assurance vie et de capitalisation comportant une valeur de rachat.

Elle a pour objectif d'améliorer l'information de toute personne qui souhaiterait investir dans ces contrats et de lui permettre de comparer leurs principales caractéristiques grâce aux informations essentielles contenues dans un document unique et normé, le Key Information Document (KID).

Les Documents d'informations clés pour les produits d'assurance vie et de capitalisation Allianz sont communiqués sur leur site Internet.

ODDO BHF

12, boulevard de la Madeleine - F-75440 Paris Cedex 09 - Tél. : 33 (0) 1 44 51 85 00 - Fax : 33 (0) 1 44 51 85 10 - www.oddo-bhf.com
Société en commandite par actions au capital de 70 000 000 euros - RCS 652 027 384 Paris - ODDO BHF est inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08 046 444
Cette immatriculation peut être vérifiée sur le site internet www.orias.fr - ODDO BHF exerce son activité de courtier sous le contrôle de l'ACP - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - Tél.: 01 55 50 41 41

Allianz Life Luxembourg S.A.

14, boulevard F.D. Roosevelt - L-2450 Luxembourg - Tél.: (+352) 47 23 46-1 - Fax: (+352) 47 23 46 245 - www.allianz.lu